



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

Etaient présents : Mmes Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,
MM. Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Jean-Michel Eyraud, Hervé Routier, Frédéric Roux, André Viallon

Excusés : Mme Valérie Chazot (pouvoir à Mme Annie Chaudier)
Mme Sarah Perrier (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)
M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)
M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)
M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)
M. Joël Ferrier (pouvoir à M. Hervé Routier)

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que 3 délibérations complémentaires seront portées à l'ordre du jour en questions diverses.

- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2016.
Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 10 février 2016.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

■ Associations : subventions 2016

Les membres du conseil municipal ont reçu le tableau mentionnant la subvention souhaitée par chaque association et le montant accordé pour l'année 2016 lors de la commission du 15 février 2016.

Christiane Martignon signale que la subvention du Foyer Socio-éducatif du collège du Lignon a été modifiée (1 300 € au lieu de 1 150 €) et que la subvention de la base de Loisirs du Lac de Devesset a été rajoutée (150 €).

Frédéric Roux est membre exécutif d'une association et considère que les élus membres d'une association ne doivent pas prendre part au vote des subventions.

- a) *Associations dont aucun élu est membre*
Les subventions ont été attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	Proposition de la commission du 15 février 2016	Montant compris pour les charges de personnel
ASSOCIATIONS CULTURELLES			
CINEMASCOOP	1 500,00	1 200,00	
AMA	2 000,00	1 000,00	
TYPOGRAPHIE ET POESIE	1 500,00	1 000,00	
FETE DES JONQUILLES	4 200,00	4 200,00	
SE NON È VERO	4 000,00	3 000,00	
LE FESTIVAL IMPROMPTU	1 500,00	1 000,00	
ASSOCIATIONS SOCIALES			
ALCOOL-Assistance Haute-Loire	300,00	300,00	
SECOURS POPULAIRE	250,00	250,00	
Le TREMLIN	804,90	805,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE	100,00	100,00	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS	550,00	550,00	
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
CHAMBON TWIRL	900,00	600,00	
Chambon Danse	600,00	600,00	
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	800,00	600,00	
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	600,00	600,00	
LA PETANQUE CHAMBONNAISE	2 000,00	1 800,00	
LE 108	400,00	400,00	
Zénith Sensation "club d'escalade"	1 400,00	1 200,00	1 200,00
BOULES SPORTIVES DU CHAMBON-SUR-LIGNON	600,00	600,00	
QUAD MOTO CLUB PULSION	500,00	500,00	
TENNIS DE TABLE	500,00	500,00	250,00
VOLLEY INTERCOMMUNAL DU PLATEAU	400,00	300,00	
BADMINTON Intercommunal du Plateau	600,00	600,00	
ACCA	600,00	500,00	
AMICALE SPORTIVE DE FOOTBALL MAZET CHAMBON	2 000,00	2 000,00	1 000,00
DIVERS			
ASSOCIATION LES JEUNES DU PLATEAU	1 000,00	1 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU LIGNON	1 500,00	1 500,00	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DU LIGNON	1 300,00	1 300,00	
GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE	3 440,00	3 440,00	
GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	15 442,00	15 442,00	
Hôpital de jour "l'hirondelle"	montant non précisé	100,00	

Association des infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés de la Loire	montant non précisé	0,00	
Base de Loisirs lac de Devesset - La fête du Lac les 2 & 3 juillet 2016	150,00	150,00	
APE des écoles Maternelle & Primaire	2 000,00	500,00	
CLUB DES AINES RURAUX	200,00	200,00	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS	3 600,00	3 000,00	
	57 236,90	50 837,00	2 450,00

Vote à l'unanimité

b) Comité de jumelage

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose de ne pas attribuer de subvention au Comité de Jumelage Le Chambon-sur-Lignon - Fislisbach.

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de M. Dubois et absence au moment du vote de Mme Chaudier, conseillers municipaux intéressés à l'affaire)

c) Association « AMA-Théâtre »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'Association « AMA-Théâtre ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Roux, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

d) Association « Ciné-fête

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 800 € à l'Association « Cinéfête ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de MM. Agin, Bernard et Eyraud, conseillers municipaux intéressés à l'affaire)

e) Association « Art et Sens »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association « Art & Sens ».

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de Mme Gaillard, adjointe au maire et M. Bernard, conseiller municipal, tous deux intéressés à l'affaire)

f) Association « Cinépassion »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Cinépassion ».

Vote à la majorité (22 pour et 1 contre : M. Agin)

g) Association « Vélo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'association « Vélo-club du Haut-Lignon ».

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de M. Maneval, adjoint au maire intéressé à l'affaire)

h) Association « Judo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Judo-club du Haut-Lignon », comme suit :

Proposition de la commission	dont charges du personnel
1 300 €	650 €

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de Mme Perrier, conseillère municipale intéressée à l'affaire)

i) Association « Tennis-club »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Tennis -club », comme suit :

	Proposition de la commission	dont charges du personnel
Fonctionnement du club	2 200 €	2 200 €
Organisation des tournois	1 000 €	

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Viallon, adjoint au maire intéressé à l'affaire)

j) Association « les Archers Vivarais-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Les Archers Vivarais-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Agin, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

k) Association « la truite du Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 200 € à l'association « La Truite du Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Balme, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

l) Association « golf du Chambon-sur-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 15 février 2016 a étudié le dossier de subvention et propose de ne pas attribuer de subvention à l'Association « Golf du Chambon-sur-Lignon » en raison des travaux d'extension du club-house.

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de M. Crouzet, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

■ Budget principal de la commune

a) Vote du taux des impôts locaux 2016

Madame le Maire rappelle les taux en vigueur en 2015, soit 10,17 % pour la taxe d'habitation, 31,81 % pour la taxe sur le foncier bâti et 121,28 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le Maire propose aux conseillers de diminuer le taux de la taxe sur le foncier bâti à 30,81 %, soit une diminution du montant de la recette de 30 589 € et propose :

- ❖ Taxe d'habitation : 10,17 % ;
- ❖ Taxe foncière bâtie : 30,81 % ;
- ❖ Taxe foncière non bâtie : 121,28 %.

Mme le maire demande à l'assemblée délibérante de valider sa proposition.

M. le comptable public, responsable de la Trésorerie de Tence, signale à l'assemblée qu'il n'est généralement pas favorable aux diminutions des recettes eu égard au montant du budget de fonctionnement. Cependant, il reconnaît la pertinence de baisser la taxe très élevée du foncier bâti sur la commune du Chambon-sur-Lignon.

Mme le maire rappelle que la commune du Chambon a le taux des impôts le plus élevé du département. La taxe des impôts fonciers avait baissé de 1 % en 2014.

Vote à l'unanimité

b) Adoption du compte de gestion 2015 du trésorier

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général,
 - ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2015

Madame le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2015, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2015	3 395 525,26 €
Dépenses de fonctionnement 2015	3 182 251,09 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	213 274,17 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	111 664,74 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015	324 938,91 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2015	1 034 385,21 €
Dépenses d'investissement 2015	1 088 875,22 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	54 490,01 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	95 487,16 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2015	40 997,15 €

L'excédent net de clôture de l'exercice 2015 est de 365 936,06 €

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à l'unanimité

d) Affectation des résultats du compte administratif 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2015 du budget principal de la commune,

Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget principal de la commune, comme suit :

	Budget général de la Commune
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2016	324 938,91 €
Affectation au compte 001 en excédent d'investissement reporté du Budget 2016	40 997,15 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2016

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif 2016.

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2015 et présente les principales données relatives au budget primitif 2016.

Le budget primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3 319 919,99 € ;
- Section d'Investissement : 2 391 053,73 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2016.

Hervé Routier demande s'il peut avoir connaissance de la recette des régies. Les recettes des régies sont comptabilisées et le montant pour chacune d'elles sera communiqué.

Monsieur le comptable public indique que les charges de personnel qui représente 30 % du budget de fonctionnement sont trop élevées.

Hervé Routier demande s'il peut avoir connaissance des emprunts en cours. La communication sera faite.

Vote à la majorité (20 pour, 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin & Roux)

■ Budget annexe de l'eau potable

a) Adoption du compte de gestion 2015 du trésorier

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'eau potable de l'exercice 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau potable,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2015

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2015 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2015	161 835,50 €
Dépenses de fonctionnement 2015	127 285,76 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	34 549,74 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	94 907,47 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015	129 457,21 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2015	92 651,00 €
Dépenses d'investissement 2015	255 784,26 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	163 133,26 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	250 140,22 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2015	87 006,96 €

L'excédent net de clôture de l'exercice 2015 est de 216 464,17 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à l'unanimité

d) Affectation des résultats du compte administratif 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau potable,

Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau potable, comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté	129 457,21 €

du budget 2016	
Affectation au compte 001 en excédent d'investissement reporté du budget 2016	87 006,96 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2016

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2016.

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2015 et présente les principales données relatives au budget primitif 2016.

Le budget primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 303 749,21 € ;
- Section d'Investissement : 371 724,77 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2016 du service public de l'eau potable.

Vote à l'unanimité

■ Budget annexe de l'assainissement collectif

a) Adoption du compte de gestion 2015 du trésorier

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'assainissement,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2015

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2015 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2015	198 966,85 €
Dépenses de fonctionnement 2015	150 015,57 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	48 951,28 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015	48 951,28 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2015	102 172,17 €
Dépenses d'investissement 2015	94 657,53 €
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	7 514,64 €
Résultats antérieurs reportés en déficit	199 990,61 €

Le déficit net de clôture de l'exercice 2015 est de 143 524,69 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à l'unanimité

d) Affectation des résultats du compte administratif 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement,

Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2016	48 951,28 €
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement du Budget 2016	192 475,97 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2016

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2016.

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2015 et présente les principales données relatives au budget primitif 2016.

Le budget primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 166 676,00 €
- Section d'Investissement : 566 003,65 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2016 du service public de l'assainissement.

Vote à l'unanimité

■ Budget annexe de la chaufferie bois

a) Adoption du compte de gestion 2015 du trésorier

Après s'être fait présenter le budget annexe de la chaufferie bois de l'exercice 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de la chaufferie bois,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2015

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2015 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2015	145 287,77 €
Dépenses de fonctionnement 2015	114 756,10 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	30 531,67 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	37 302,11 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015	67 833,78 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2015	34 448,00 €
Dépenses d'investissement 2015	60 600,13 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	26 152,13 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	42 491,10 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2015	16 338,97 €

L'excédent net de clôture de l'exercice 2015 est de 84 172,75 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à l'unanimité

d) Affectation des résultats du compte administratif 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe de la chaufferie bois,

Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget annexe de la chaufferie bois, comme suit :

	Budget annexe De la chaufferie bois
Affectation au compte 002 en excédent de Fonctionnement du Budget 2016	67 833,78 €
Affectation au compte 001 en excédent d'Investissement du Budget 2016	16 338,97 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2016

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2016.

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2015 et présente les principales données relatives au budget primitif 2016.

Le budget primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 207 354,78 €
- Section d'Investissement : 83 539,77 €

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2016 du service public de production, de transport et de distribution de chaleur (budget annexe de la chaufferie bois).

Vote à l'unanimité

■ Demande d'autorisation d'un emprunt de 300 000 €

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'une demande d'emprunt doit être faite pour un montant de 300 000,00 € afin de pouvoir équilibrer le budget général – section investissement.

Madame le Maire propose de conclure un contrat de prêt avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire au taux fixe de 2,00 % pour une durée de 15 ans.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le présent contrat d'emprunt.

Vote à l'unanimité

■ Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000,00 € afin de sécuriser la trésorerie de la commune.

Madame le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un montant de 300 000,00 € sur une durée de 12 mois, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois + 1,50 %, soit à titre indicatif au 15/03/2016 : 1,315 %, avec une commission d'engagement de 0,20 %.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le contrat concernant la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.

Vote à l'unanimité

■ **Avenant au marché public de restructuration de la place de la Fontaine – lot n° 3 « Serrurerie-Métallerie »**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que des prestations supplémentaires sont apparues nécessaires concernant le lot n° 3 « Serrurerie-Métallerie ».

L'avenant concerne la couverture du podium de la verrière en verre trempé, ainsi que la pose de deux portes métalliques complémentaires. La plus-value s'élève à 9 800,00 € HT, ce qui porte le marché à 66 538,00 € HT.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer l'avenant correspondant avec l'entreprise Métallerie de l'Arzon, titulaire du lot n° 3.

Vote à l'unanimité

■ **Demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour la rénovation des bâtiments communaux**

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que, par délibération n° 6/2016 du 10 février 2016, le Conseil municipal a donné son accord pour une demande de subvention auprès de la DETR pour la rénovation des bâtiments communaux.

Madame le Maire précise que l'architecte des Bâtiments de France souhaite que les menuiseries extérieures (écoles) soient en alu au lieu de PVC, et qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement.

Le devis correspondant est en attente de réception. La demande de subvention sera modifiée en conséquence.

Madame le Maire poursuit en indiquant que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Vote à l'unanimité

■ **Travaux d'extension basse tension pour alimentation en énergie électrique de la maison Solheilhac – chemin du bois du Genest**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'alimentation en énergie électrique pour la construction de Monsieur Gérard Soleilhac située chemin du bois du Genest.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, qui réalisera les travaux de génie civil.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDEHL peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10 € par mètre, soit :

$$134 \times 10 \text{ €} = 1\,340 \text{ €}$$

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ **Vente de la maison n° 1 aux Grives**

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le Conseil municipal du 20 décembre 2013 a approuvé la vente auprès des agences locales de deux maisons individuelles aux Grives :

Madame le Maire précise que la commune a vendu la maison n° 2 (délibération n° 22/2014 du 26 février 2014) et qu'elle a reçu pour la maison n° 1 une proposition ferme à 71 500 € hors frais d'agence. Ce prix tient compte de l'estimation des domaines et des travaux de remise en état à réaliser par l'acquéreur.

Vote à l'unanimité

■ **Subvention à l'association les Genêts**

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que la commune et la communauté de communes du Haut-Lignon (CCHL) se sont engagées à soutenir financièrement l'association « Les Genêts » pour les travaux de réhabilitation de l'établissement « Les Genêts ».

Madame le Maire précise que la Communauté de Communes n'est pas en mesure de subventionner directement l'association.

Aussi, une convention tripartite a été signée afin que la CCHL verse à la commune une Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 70 000,00 €. La commune s'engage à reverser cette somme à l'association, soit 35 000,00 € en avril et le solde au deuxième semestre 2016.

Madame le maire rappelle que la commune a versé sa participation en 2015, soit 90 000 €.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) *Renouvellement du contrat de M. Charly Guilhot*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que M. Charly Guilhot a été recruté dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour assurer la maintenance des bâtiments et des locaux communaux, ainsi que les divers travaux de voirie et d'entretien de l'espace public, et ce jusqu'au 18 mai 2016.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, soit du 19 mai 2016 au 18 mai 2017.

Marie Gaillard précise que M. Guilhot peut bénéficier d'un CAE étant donné qu'il est âgé de + de 58 ans.

Madame le Maire demande au Conseil de valider ce renouvellement.

Vote à l'unanimité

b) *Autorisation donnée à Madame le maire pour créer les postes budgétaires pour les emplois saisonniers*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de créer les postes budgétaires pour les emplois saisonniers, à savoir :

- Un poste d'adjoint d'animation 2^e classe (animations estivales) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août (35 heures/semaine) ;
- Deux postes d'adjoint technique 2^e classe (accueil piscine municipale) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août (35 heures/semaine) ;
- Deux postes d'adjoint technique 2^e classe (accueil du Lieu de Mémoire) ;
- Deux postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale et plage) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août (35 heures/semaine).

Frédéric Roux souhaite que le personnel recruté soit domicilié sur le territoire. Mme le maire indique que c'est le cas.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Vote à l'unanimité

■ Conventions

a) *Adhésion au service prévention du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour l'élaboration du document unique*

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose à son article 2 à l'autorité territoriale de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Pour ce faire, elle doit notamment mettre en place une démarche de prévention, dans laquelle s'inscrit notamment la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, comme défini dans le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 ;
- l'employeur a obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) chargé d'assurer le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer des mesures d'améliorations à l'employeur ;
- le Centre de gestion de Haute-Loire propose l'adhésion à son service prévention, permettant de bénéficier des prestations suivantes :
 - réalisation de la fonction d'inspection par la mise à disposition d'un ACFI ;

- mission d'assistance, conseil et animation en sécurité et santé au travail, par l'intervention d'un conseiller en prévention.
- L'adhésion à ce service est consentie moyennant une cotisation annuelle déterminée en fonction de l'effectif de la collectivité, comme défini à l'annexe 2 de la convention proposée.

Vote à l'unanimité

b) Mandat au Centre de gestion de la Haute-Loire pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal la nécessité pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Madame le maire précise que Centre de gestion de Haute-Loire peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques. Cette mission à caractère facultatif fera l'objet d'une rémunération qui sera précisée par convention spécifique signée lors de l'adhésion au contrat.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Que la commune charge le Centre de gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité, temps partiel thérapeutique.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Vote à l'unanimité

■ Modification au sein des commissions municipales

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'elle a reçu une demande conjointe de Mme Christiane Martignon et de M. Frédéric Roux pour modifier leur implication dans les Commissions municipales.

Il a été proposé :

- Commission Urbanisme - Projets : Christiane Martignon en remplacement de Frédéric Roux ;
- Commission Environnement : Christiane Martignon (maintien) ;
- Commission Éducation - jeunesse - associations : Frédéric Roux en remplacement de Christiane Martignon ;
- CCAS : Frédéric Roux (maintien).

Madame le Maire demande aux conseillers de valider ces propositions.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

a) Tarif des voyageurs des Voies ferrées du Velay pour l'entrée du Lieu de Mémoire

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'elle a eu une demande de l'association les Voies ferrées du Velay afin que la commune propose à ses voyageurs, sur présentation du billet Velay-Express, une réduction pour l'entrée au Lieu de Mémoire.

Madame le Maire précise que l'association ferait également une réduction à leurs visiteurs qui présenteraient un billet du Lieu de Mémoire

Madame le Maire propose le tarif de 4,00 € au lieu de 5,00 € et demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

b) Convention avec la CCHL pour la mise à disposition d'un agent intercommunal aux Bretchs

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Lignon met à disposition de la commune un agent à hauteur de 50 %, pour exercer les fonctions de directeur des affaires culturelles de la mairie du Chambon-sur-Lignon aux Bretchs. En contrepartie, la commune s'engage à reverser à la Communauté de Communes du Haut-Lignon 50 % de son salaire, charges incluses.

Madame le maire indique que le poste a été confié à Marie-Pierre Faure, précédemment employée à l'Office de tourisme.

Dans le cadre de la participation de la commune sur le salaire de ce poste, il sera demandé une contribution aux activités culturelles et aux animations.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention.

Vote à l'unanimité

c) Travaux d'extension basse tension pour le bâtiment communal - chemin de Luquet

André Arnaud indique que les bâtiments appartenant à la commune étaient raccordés sur le transformateur, propriété du Parc International Cévenol. Il convient donc que les bâtiments communaux soient individualisés. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDEHL) qui réalisera les travaux de génie civil.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SDEHL peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune, une participation de 10 € par mètre, soit :

$$196 \times 10 \text{ €} = 1\,960 \text{ €}$$

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

- Le PIJ organise une réunion d'information aux Bretchs le mercredi 4 mai de 14 h à 17 h.
- La Comédie de Saint-Etienne se produira jeudi 7 avril à 20 h aux Bretchs.
- *Intercommunalité* : les différents schémas de fusion n'ont pas abouti.
- Madame le maire rappelle qu'il convient d'être vigilant sur le développement de la fibre optique particulièrement nécessaire pour nos entreprises et sur le portail citoyen pour nos commerçants et artisans.
- Olivier Balme précise qu'une visite aura lieu à Ambert dans le cadre de la FREDON.
- Hervé Routier souhaite recevoir des jeunes étudiants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

◇◇◇◇◇